

N°	5	8	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix-neuf,  Le mardi 2 avril 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 26 mars dernier par Mme la Présidente.
- Opération sous mandat de restauration de mares à Aumale	Étaient présents ce jour : M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCOQ, Mme LUCOT-AVRIL  Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme SINEAU-PATRY, Mme TEMMERMANN.
DATE DE LA CONVOCATION :	<b>- Opération sous mandat de restauration de mares sur la commune d'Aumale</b>
5 mars 2019	Dernièrement, un agriculteur d'Aumale qui souhaitait refaire ses mares, a fait appel à l'Institution. Pour pouvoir prétendre à des aides financières concernant la réhabilitation de mares privées, les propriétaires doivent conventionner avec l'Institution. Ainsi et sous couvert d'une convention de mandat, l'EPTB de la Bresle assurera l'appui technique, financier et administratif sans apporter de participation financière (rôle de boîte aux lettres pour les subventions). Le montant global de l'opération est de 7 190 euros HT.
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	15
Présents	4
Votants	4
	<i>Le conseil d'administration, à l'unanimité, habilite Mme la Présidente à :</i> - <i>signer la convention 2019-03 avec le propriétaire qui souhaite entreprendre des travaux de réhabilitation sur ses mares (annexée à la présente délibération),</i> - <i>solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, FEDER...);</i> - <i>inscrire les montants en crédit et en débit au budget 2019 ;</i> - <i>engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation de ces projets (demande loi sur l'eau, passation des marchés, choix des entreprises, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandatement,....).</i>

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat : 25/04/19  
Acte exécutoire le : 25/04/19  
la Présidente de l'Institution  
Virginie LUCOT-AVRIL

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPTB Bresle**

3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com

**Pour extrait conforme,  
la Présidente de l'Institution,  
Virginie LUCOT-AVRIL**

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
OISE / SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPTB Bresle**

3, rue Sœur Badier - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com